Règlement tarifaire

Les taxes pour **les procédures d'accréditation et de renouvellement** sont perçues à la réception de la demande, conformément au « Règlement pour les centres d'examen du test fide ».

Accréditation *	CHF 500.–
Renouvellement de l'accréditation *	CHF 400.–
Accréditation d'un nouveau lieu d'examen *	CHF 200.–
Accréditation d'une/de nouvelle-s salle-s d'examen *	CHF 200.–

* *y inclus la visite éventuelle, sur place, du centre d'examen.*